

LETTRE

Du Comité des Membres de la Société des Amis de la Constitution Monarchique.

A M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONAEE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons été outragés hier dans l'assemblée nationale, nous demandons aujourd'hui d'y être entendus.

Nous sommes avec respect,

M. le Président, &c.

DUBERGIER, président; HAMELIN, vice-président, CORMIER, HAUTEFORT, DE ROSSY, DAGIEU, STANISLAS CLERMONT-TONNERRE, membres du directoire.

Si l'assemblée eût admis le directoire à la barre, il auroit dit:

MESSIEURS,

Des citoyens paisibles se sont réunis aux termes de la loi; les calomnies les plus atroces les ont poursuivis. Hier M. Barnave nous a dénoncés comme une collection d'ennemis de la constitution, & le comité des recherches a été cité dans la tribune comme devant vous faire incessamment une dénonciation nominative de ceux qu'il appelle les chefs & les principaux membres de cette société.

Tant que les persécutions dirigées contre les amis de la constitution monarchique se sont manifestées hors de l'assemblée nationale, nous n'avons pas cru devoir nous présenter devant le corps législatif, ni solliciter une protection que la constitution que nous avons juré de défendre doit à tous les citoyens. Nous avons paru devant les magistrats, nous leur avons rendu compte, de notre conduite, de nos principes, & de ces aumônes tant exagérées par la perversité qui leur impute son caractere; nous avons obtenu des magistrats la justice qu'ils nous devoient & quoiqu'elle ne nous ait pas préservés d'une nouvelle attaque, nous n'accusons pas son impuissance: mais un membres de l'assemblée nationale se fait notre accusateur; le comité de



recherches eſt annoncé comme devant appuyer cette accuſation : & nous, meſſieurs, nous venons vous dénoncer la dénonciation calomnieuſe de M. Barnave, & demander pour lui & pour nous un tribunal qui nous juge, & nous invoquons tout le zele de votre comité des recherches pour éclairer la procédure,

DUBERGIER, *préſident.*

L'aſſemblée nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre du directoire, a décrété qu'elle paſſeroit à l'ordre du jour.

L'aſſemblée nationale eſt trop juſte pour refuſer d'entendre des hommes qu'elle regarderoit comme accuſés ; elle a donc prouvé par ſa déciſion, le peu de cas qu'elle a fait de la dénonciation de M. Barnave.